

214323 - Si un prieur isolé se met debout pour accomplir un 5e rak'aa, que doit il faire?

question

Quand un prieur isolé devant faire une prière de quatre rak'aa se trompe et se met à ajouter une 5e rak'aa, que doit il faire?

la réponse favorite

L'imam et le prieur isolé sont régis par les mêmes dispositions en ce qui concerne l'augmentation (du nombre des rak'aas). Celui qui augmente une seule rak'aa délibérément aura sa prière invalide. C'est à peine concevable.

Si l'augmentation résulte d'une erreur, de deux choses l'une, ou bien le prieur, imam ou prieur derrière un imam ou prieur isolé, en est conscient pendant l'accomplissement de la rak'aa de trop, (ou bien il n'en est pas conscient). Dans le premier cas, il doit retourner (à la situation normale) sinon, sa prière devient invalide parce qu'il a délibérément augmenté la prière. Il procédera à l'ultime invocation s'il n'e l'avait pas fait. Puis il se prosterne après le salut final...

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Ses propos: s'il s'en rend compte à temps signifient: s'il est conscient d'accomplir une rak'aa de trop pendant qu'il est en train de le faire... Ses propos il s'assoit toute de suitesignifie dès qu'il s'en rend compte et sans tarder. S'il saisissait pendant l'inclinaison qu'il est en train d'effectuer une cinquième rak'aa, il s'assoit.

Certains étudiants peuvent concevoir mal cette question et croient qu'elle s'assimile au cas de celui qui se met debout sans observer la posture de mi-prière pendant laquelle on récite une invocation; ils croient que si celui qui se trouve dans ce cas commence la récitation du Coran, il lui est interdit de faire marche arrière. Ce qui est une erreur. L'augmentation ne doit jamais être maintenue sciemment. On doit revenir en arrière pour mettre fin à

l'augmentation car si on y persiste consciemment, on aura augmenté la prière délibérément, ce qui n'est pas permis puisqu'il annule la prière.

Ses propos: **«Il récite l'invocation de fin de prière, s'il ne l'avait pas déjà fait avant d'initier la rak'aa de trop.»** Peut on ajouter une rak'aa après avoir récité ladite invocation? La réponse est : oui, cela peut arriver quand on procède à ladite invocation à la 4^e rak'aa puis on oublie et croit qu'on est à la 2^e rak'aa et doit se mettre debout pour accomplir la 3^e avant de se souvenir qu'on est en train d'accomplir une 5^e rak'aa et que l'invocation qu'on a déjà prononcée était l'ultime.

Ses propos: **«Il se prosterne et prononce le salut»** l'auteur (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) entend signifier apparemment qu'on se prosterne avant de saluer. Ce qui correspond à la doctrine (hanbalite) dont les partisans ne prévoient pas de prosternation à faire après le salut, à moins qu'on prononce le salut final prématurément. En dehors de ce cas, on se prosterne avant le salut final. Cependant l'avis préféré par cheikh al-islam est que la prosternation faite pour réparer une augmentation doit être faite dans tous les cas après le salut final.

Question: si on se met debout pour ajouter une 3^e rak'aa à la prière de l'aube, que doit faire?

Réponse:

Il revient à sa position de départ, même s'il s'était mis à réciter. Il en est de même de l'inclinaison: il retourne à sa position de départ, fait l'invocation de fin de prière, prononce le salut final, effectue la prosternation de réparation puis prononce encore le salut final conformément à l'avis selon lequel la prosternation vient ici après le salut final.» Extrait de charh al-moumt'i (3/342-343).

On lit dans Madjmou fatwa Ibn Outhaymine (14/31): **«Voici un homme qui porte le nombre des rak'aa de la première prière de l'après midi à cinq et ne s'en rend compte qu'au moment de réciter l'invocation de fin de prière. Que doit-il faire?»**

Voici sa réponse: **«Si on ajoute une rak'aa à sa prière et ne s'en rend compte**

qu'après l'avoir complétée, on doit effectuer une prosternation de réparation. Cette prosternation est à faire après le salut de fin de prière. Cela s'atteste dans le fait que quand le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) porta une prière à cinq rak'aa et en fut informé après le salut final, il se plia les jambes et effectua deux prosternations. Etant donné qu'il se prosterna après le salut final et n'attira pas l'attention des fidèles que la prosternation faite pour réparer une telle augmentation se situe avant le salut final, on en déduit que la prosternation est à faire après le salut final comme l'atteste le hadith de l'Homme aux Deux mains..»

Allah le sait mieux.